

Syndicat mixte SUSI
(Somme d'USages Internet)
83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.agence-susi.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@agence-susi.fr

OBJET :

**01 – Budget primitif
2009**

Date de convocation :
11 décembre 2008

Date de séance :
19 janvier 2009

Date d'affichage :
30 janvier 2009

Membres en exercice : 21

Membres présents : 13

Membres votants : 13

Adoptée à l'unanimité

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

**Jours et heures
d'ouverture de l'Agence :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE SUSI**

L'an deux mille neuf, le 19 janvier à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Didier CARDON, Daniel CARPENTIER, Olivier JARDE, Daniel LEROY, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Sarah THUILLIEZ, Jean-Marc WISSOCQ, Michel WATELAIN, Guy LACHEREZ, Laurent SOMON

Secrétaire de séance : Daniel CARPENTIER

Le COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical lors de sa séance du 24 novembre 2008 ,
- Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2009,

DELIBERE

ARTICLE 1 - Le Budget Primitif de l'exercice 2009 est approuvé.

ARTICLE 2 - L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 242 121 €.

ARTICLE 3 - Le crédit de 2 000 € ouvert à l'article 6536 du budget annexe est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le

Déposé en
Préfecture de la
Somme
le 30.01.2009

Le Président